REGION
HAUTS-DE-FRANCE
COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2020.02209

Réunion du 10 décembre 2020

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
5619861

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 15/12/2020
Retour Préfecture : 15/12/2020

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 256 AUTRES

Imputation	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
932/256/611/11000038	1 100 000,00 €		2021 320 000,00 € 2022 640 000,00 € 2023 140 000,00 €

Thème : C04.01 Formation

Objet : Affectation des crédits pour les formations digitales à distance

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 10 décembre 2020, à 14:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20161816 du 13 et 14 décembre 2016 portant sur l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP),

Vu le plan stratégique opérationnel n° 5 Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi du CPRDFOP,

Vu le plan stratégique opérationnel n° 7 Innovations pédagogiques et numériques du CPRDFOP,

Vu la délibération n° 20181633 du Conseil régional du 19 octobre 2018 décidant notamment d'affecter une autorisation d'engagement de 1 500 000 euros au titre du programme 11000038 – Innovation Expérimentation, permettant la réalisation d'actions de formations digitales à distance

Vu les accords-cadres conclus avec les attributaires retenus sur le marché Formation digitales à distance.

Vu la délibération n° 201900272 du Conseil régional du 31 janvier 2019 relative à la signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences Hauts-de-France 2019-2022.

Vu la délibération n°2020.01481 du Conseil régional du 30 juin 2020 relative au plan de relance pour un virage vers une production durable en Hauts-de-France.

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

PREAMBULE :

La Région Hauts-de-France a lancé une consultation qui a débouché sur des marchés couvrant la période 2019-2023, d'une durée d'exécution de 48 mois, portant sur des formations digitales tout à distance, ces formations permettant d'exercer des métiers porteurs d'emploi. Ces nouveaux marchés s'inscrivent dans un cadre expérimental, dans une perspective de déploiement ultérieur. Ils s'appuient sur deux années de commande : la première année s'échelonnant de juin 2019 à juin 2020 ; la seconde année s'échelonnant de juin 2020 à avril 2021. La première année a permis l'accueil en formation de 247 demandeurs d'emploi qui ont pu participer à une des 16 actions de formations. La mise en œuvre de ces actions est toujours encours, avec à ce jour un taux moyen de réalisation de 57 %.

Le caractère expérimental de ce marché tient à la fois à la nature des formations proposées : elles se déroulent totalement à distance, ainsi qu'aux modalités de versement de la rémunération tenant compte de cette nouvelle forme pédagogique.

La décision soumise aux élus a pour but d'affecter les crédits nécessaires au renforcement de ce programme formations digitales à distance, en s'appuyant sur les actions qui présentent, à ce stade de leur réalisation, les résultats les plus probants.

Elle s'inscrit pleinement dans le cadre du plan de relance adopté par la Région Hauts-de-France lors de sa séance plénière du 30 juin 2020. Elle vise plus particulièrement à contribuer à l'axe 3 « Un plan de relance pour accompagner les personnes les plus touchées par les conséquences de la crise », en développant des capacités d'innovation en formation, ici en accentuant le déploiement de la formation à distance.

CONSIDERANT :

La volonté de la Région Hauts-de-France d'innover sur le champ de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi.

La volonté de la Région Hauts-de-France de mobiliser la formation à distance en tant que contributeur au plan de relance.

Le développement de nouvelles modalités de formation tout à distance s'appuyant sur les potentialités du digital.

La possibilité offerte par les nouvelles technologies éducatives de proposer aux publics demandeurs d'emploi de la région des solutions de formation à distance, permettant ainsi de lever un des freins à la mobilité et d'individualiser les propositions de formation.

DECIDE

Par 55 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

D'affecter une autorisation d'engagement de 1 100 000 euros au titre du programme DFP 11000038 – Innovation Expérimentation, permettant la mise en œuvre d'actions de formations digitales à distance.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 5619861 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2020 *- Retour Préfecture le* 15/12/2020

***Présents** (48) :* *Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Véronique DESCAMPS, Monsieur Franck DHERSIN, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Serge SIMEON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET, Monsieur Benoit WASCAT*

***Pouvoirs donnés** (7) :* *Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Karine CHARBONNIER, Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Monsieur Frédéric NIHOUS donne pouvoir à Monsieur Benoit WASCAT,*

Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Madame Elizabeth BOULET, Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves BOURGOIS,

Madame Agnès CAUDRON donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND

***N'ont pas participé au vote** (0) :*

Absent (1) :
Madame Mélanie DISDIER

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOPTE A L'UNANIMITE

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 5619861 *- Envoi Préfecture le* 15/12/2020 *- Retour Préfecture le* 15/12/2020